

www.e-rara.ch

Lettres sur la Suisse, adressées à Madame de M.* par un voyageur
françois en 1781**

**Laborde, Jean-Benjamin de
Genève, M.DCC.LXXXIII. [1783]**

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 10702

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-94885>

Lettre XV.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

L E T T R E X V.

Neuchâtel, ce 15 Juillet.

DE Soleure nous vîmes à Bienne, espece de petite république qui, ainsi que Neustadt, appartient au Prince de Porentru; toutes deux sont cependant réformées, & ont le droit de choisir leurs pasteurs.

La ville de Bienne est assez belle, au pied d'un coteau planté de vignes qui ne produisent pas de fort bon vin. Sa situation est dans une plaine arrosée par la petite riviere de Sus; la vue du lac est charmante (1), & la ville de Nidau (2), qui est vis-à-vis, forme un agréable point de vue. Les bourgeois de ces deux villes sont obligés de défendre l'E-

(1) Le lac est éloigné de la ville d'environ mille pas. On a planté une allée qui y conduit, & qui fait une promenade agréable.

(2) Cette petite ville appartient au canton de Berne, & est située à l'endroit où la Tiele sort du lac de Bienne, qui a trois lieues & demie de long sur une lieue de large.

vêque de Basse dans son territoire seulement, mais pourvu que ce ne soit ni contre les Bernois ni contre les Fribourgeois, avec qui ils ont une alliance perpétuelle; car alors ils demeureroient neutres. La population de la ville de Bienne ne monte pas à 6000 habitants. Les Biennois sont assez gais parcequ'ils se croient libres : c'est presque l'être que de le croire; mais c'est une chimere chez eux que cette liberté, ainsi que dans le reste de la Suisse. Quoi qu'en disent les déclamateurs anglois, les pays où l'on a moins de liberté réelle aujourd'hui, ce sont les républiques, & par conséquent l'Angleterre. Cette liberté dont elles jouissoient primitivement est tellement diminuée que nos descendants ne verront pas une république en Europe au plus tard dans deux ou trois siècles, & l'Angleterre redeviendra monarchique, peut-être même despotique; ce qui ne laissera pas que d'être un petit désagrément pour ces Messieurs qui vénèrent tant ce qu'ils appellent liberté, & qui n'en est que l'abus : c'est ce que je leur souhaite de tout mon cœur pour rabattre un peu leur importance, qui est telle qu'ils se

croient tous aussi souverains en *grand*, que le marmiton de Bade dont j'ai parlé se le croit en *petit*.

La Tiele, qui conduit les eaux du lac de Neuchatel dans celui de Bienne, & ensuite dans l'Aar, fournit une grande facilité pour le transport des marchandises des environs de ces lacs par cette riviere qui va se réunir au Rhin à quelques lieues de Basle.

Il y a trois isles dans le lac de Bienne; celle de Saint-Jean à l'endroit d'où la Thiele sort du lac; celle de Saint-Pierre au milieu du lac, & une petite qui en est voisine, & qui toutes deux appartiennent à l'hôpital de Berne. L'isle de Saint-Pierre est un séjour délicieux dont la beauté est augmentée par celle des pays d'alentour. Il y avoit autrefois dans cette isle, qui a environ une lieue de tour, un Prieuré de l'Ordre de Cluny; mais il n'y subsiste plus. C'est là que le bizarre Jean Jacques, chassé de par-tout, se réfugia en 1765. Il y vécut assez tranquille pendant quelques mois dans la maison du Receveur de l'isle, qui le traitoit de son mieux. Mais le Conseil de Geneve, qu'il avoit grièvement offensé, & qui

cherchoit à l'en punir , sollicita vivement près du Conseil de Berne son expulsion de cette isle. En vain offrit-il de ne jamais écrire de sa vie , si on vouloit la lui laisser finir dans cette retraite , l'ordre arriva d'en déguerpir lui & sa servante *le Vasseur* , ce chef-d'œuvre qu'il jugea depuis seule digne entre toutes les femmes de devenir la sienne (1) , & de régner sur ses sens si ce n'étoit sur son cœur ; mais cette sublime épouse d'un si grand homme n'est pas plutôt devenue veuve qu'elle n'a rien eu de plus pressé que de rentrer dans l'état d'où elle n'auroit jamais dû sortir. Enfin la veuve de Jean Jacques s'appelle aujourd'hui Madame Saint-Jean ou Madame Saint-Louis , ayant épousé un laquais de M. de Girardin :

On aime mieux son égal que son maître.

Nanine.

Les Lettres de la campagne , ouvrage es-

(1) Il y a cependant beaucoup de gens qui prétendent qu'ils n'ont jamais été mariés. De quelque manière que ce fût , Rousseau avoit à rougir , ou de l'avoir épousée , ou d'en avoir fait semblant.

timé de M. Tronchin le Procureur général, parurent à Rousseau trop à l'avantage du Conseil; il y répondit par ses *Lettres de la montagne*, où il prétend battre en ruines toutes les assertions de M. Tronchin. Ce fut alors que la guerre commença à se déclarer entre le Conseil & le Peuple. M. le Comte de Beauteville, Ambassadeur de France en Suisse, & les Députés de Berne & de Zurich, employèrent deux années à chercher des moyens de pacification. Ne pouvant y parvenir, ils quitterent la partie, & laissèrent les Genevois devenir ce qu'ils pourroient. Le parti du Conseil, se trouvant le plus fort, voulut se venger de Jean Jacques & le faire bannir de toutes les terres de Suisse. On commença par le chasser de Motiers-Travers, où il demeuroit alors; il fut décrété de prise de corps par le Conseil, & sommé de venir rendre compte de ses actions & de ses écrits.

Rousseau, outré de cet arrêt flétrissant, oublia dans un instant tout ce qu'il avoit écrit pendant des années entieres sur son incomparable patrie, sur l'amour qu'il lui portoit, & sur les devoirs de tout citoyen vis-à-

vis de la sienne. Il confondit le Conseil avec Geneve. L'orgueil & la honte l'aveuglerent; il écrivit au premier Syndic la lettre suivante, par laquelle il renonce pour jamais à son ingrate patrie, qui n'est plus digne de lui puisqu'il est outragé par elle.

MONSIEUR,

« Revenu du long étonnement où m'a
« jetté, de la part du magnifique Conseil,
« le procédé que j'en devois le moins at-
« tendre, je prends enfin le parti que l'hon-
« neur & la raison me prescrivent, quelque
« cher qu'il en coûte à mon cœur. Je vous
« déclare, Monsieur, & je vous prie de dé-
« clarer de ma part au magnifique Conseil,
« que j'abdique à perpétuité mon droit de
« bourgeoisie & de cité dans la ville & ré-
« publique de Geneve. Ayant rempli de
« mon mieux les devoirs attachés à ce ti-
« tre, sans jouir d'aucun de ses avantages,
« je ne crois point être en reste avec l'Etat
« en le quittant. J'ai tâché d'honorer le nom
« genevois. J'ai tendrement aimé mes com-
« patriotes, je n'ai rien oublié pour me faire
« aimer d'eux; on ne sauroit plus mal réussir.

« Je veux leur complaire jusques dans leur
 « haine. Le dernier sacrifice qui me reste à
 « leur faire est celui d'un nom qui me fut si
 « cher. Mais, Monsieur, ma patrie, en me
 « devenant étrangere, ne peut me devenir
 « indifférente. Je lui resterai toujours atta-
 « ché par un tendre souvenir, & je n'oublie
 « d'elle que ses outrages. Puisse-t-elle abon-
 « der en citoyens meilleurs & sur-tout plus
 « heureux que moi ! puisse-t-elle prospérer
 « toujours & voir augmenter sa gloire ! Rece-
 « vez, Monsieur, je vous supplie, les assu-
 « rances de mon profond respect. *Signé*
 « J. J. ROUSSEAU. »

S'il s'en étoit tenu à cette lettre, il n'au-
 roit montré que de l'inconséquence & le
 peu d'empire qu'il avoit sur ses passions. Mais
 il en écrivit une, adressée à un citoyen de Ge-
 neve, où il employoit toute son éloquence
 pour armer ses concitoyens contre le Con-
 seil ; le voilà devenu criminel. Il devint bien-
 tôt un objet de haine dans la principauté de
 Neuchâtel ; &, malgré la lettre que le Roi
 de Prusse écrivit en sa faveur aux magistrats,
 dans laquelle étoient ces mots décisifs ,

« Nous ne doutons pas que , comme vous
« êtes les premiers à rendre justice à la con-
« duite réglée & aux bonnes mœurs du sieur
« Rousseau, vous ne foyez de vous-mêmes
« portés à le laisser jouir paisiblement de la
« protection des loix dans la retraite qu'il
« s'est choisie , & où notre volonté est qu'il
« ne soit en rien inquiété »; il y fut insulté
au point qu'il trembla d'être lapidé (1), quitta
dès le lendemain les Etats du Roi de Prusse,
& se sauva dans l'isle de Saint-Pierre , au
milieu du lac de Bienne. Après avoir reçu
l'ordre de la quitter, avant que d'en partir il
tenta tous les moyens de fléchir les Bernois
& de lever l'anathême qu'on avoit lancé contre
lui. Il écrivit au Bailli de Nidau des lettres qui
le déshonoreront à jamais par le style rampant
& suppliant qu'il y prend. *Il offre de rester
en prison toute sa vie à ses frais , & à la
charge de n'y avoir ni plumes ni papier, ni*

(1) On assure dans le pays qu'il n'est pas un mot
de tout cela; que jamais on n'y eut l'idée d'insulter
Rousseau; & qu'il a inventé toute cette histoire pour
avoir occasion de faire de belles phrases, & de crier
à l'injustice.

aucune communication au-dehors. C'est d'après de profondes considérations de son état qu'il s'y est déterminé. Toutes les passions sont éteintes dans son cœur (mais non pas celle de la vengeance, puisqu'il s'efforçoit alors d'armer ses freres contre ses freres). Vous m'avouerez, Madame, que cette prison perpétuelle, mendrée si basement, n'est guere digne d'un philosophe. Mais, malgré les douleurs affreuses que lui causoit la prétendue pierre qu'il n'a jamais eue, malgré les horreurs de la persécution, enfin, malgré les maux physiques & moraux, il préféroit à une guérison subite de toutes les souffrances, la triste consolation de végéter le reste de sa vie dans une prison du canton de Berne, & de ne plus voir jamais les délicieuses beautés de la nature qu'entre quatre murailles. Vous m'avouerez, Madame, qu'il faut être furieusement attaché à la vie, ou plutôt craindre effroyablement la mort, pour solliciter un tel choix. Encore passe si la religion y eût entré pour quelque chose; mais il en avoit changé si souvent, que, sans vouloir l'insulter, on peut soupçonner qu'il n'en avoit aucune.

Ses humbles propositions ne furent point accueillies, il fallut partir; &, pour se consoler de ne plus être Suisse, il se fit Arménien, c'est-à-dire qu'il en prit l'habit, comme il avoit jusques là porté celui de Chrétien. Ce fut dans ce bel équipage qu'il vint quelque temps à Paris, pour faire courir après lui tous les petits enfants, & s'en alla bientôt en Angleterre payer tous les bienfaits de M. Hume par la plus noire de toutes les ingrattitudes.

Voilà, Madame, la vérité toute pure, & une partie des singularités de l'homme que vous révèrez tant, parceque vous ne vous êtes jamais demandé s'il étoit *révéral*le. Son style enchanteur vous a séduite, peut-être même ses paradoxes. Vous étiez dans la plus tendre jeunesse lorsque vous avez lu la première fois ses ouvrages; vous avez pris pour du sentiment ce qui n'étoit que de l'exaltation; vous avez cru qu'il s'adressoit à votre cœur, tandis qu'il ne parloit qu'à votre esprit; vous l'avez trouvé conséquent dans ses phrases, sans songer ni vous appercevoir qu'il ne l'étoit jamais dans ses principes; enfin votre belle ame lui en a cru une pareille à elle.

Vous ne pouviez plus complètement vous tromper. Si l'on doit rendre compte devant l'Eternel de l'abus & du mauvais emploi qu'on a fait des talents éminents accordés par la Providence, qui jamais aura été plus coupable que Rousseau? & il l'étoit d'autant plus qu'il le savoit mieux que personne. Mais je m'apperçois que je vous ai occupée trop longtemps de ce dangereux philosophe; nous y reviendrons dans d'autres moments : je ne perdrai pas l'occasion de vous démontrer combien son Héroïse est un mauvais ouvrage.

Le lac de Bienne est très poissonneux; & fournit sur-tout une quantité prodigieuse de *heurling* ou goujons qui sont très délicats. On voit sous l'eau, dans un coin du lac, les restes d'un chemin des Romains; ce qui prouve que le lac n'a pas toujours eu le même lit.

Nous allâmes de Bienne voir le passage de Pierre-pertuis. C'est un rocher fort large dans lequel on a taillé un chemin qui a 46 pieds de long sur 4 toises environ de hauteur, & au haut duquel on lit cette inscription (1) :

(1) Je croyois l'avoir lue autrement; mais ma mé-

On voit par-là que ce chemin a été fait par les ordres de Paterius ou Paternus, Duumvir ou Chef de la Colonie helvétique (qui étoit Avenche sous les deux Antonins).

Il faut une grande journée pour aller de Bienne à Pierre-pertuis & revenir ensuite coucher à Neustadt. Le lendemain nous partîmes de bonne heure, & vîmes aisément déjeûner à Neuchâtel, qui n'en est qu'à trois lieues.

Le lac, que l'on nomme indifféremment de Neuchâtel ou d'Yverdun, a environ neuf lieues dans sa plus grande longueur (1), sur deux dans sa plus grande largeur (2). On croit

moire ne me l'ayant pas sûrement conservée, je la rapporte ici comme l'auteur du Voyage historique & littéraire de la Suisse.

(1) Depuis Yverdun jusqu'à Saint-Blaise.

(2) De Neuchâtel à Cudrefin.

qu'il étoit autrefois plus étendu du côté d'Yverdun & de Saint-Blaise, & que par conséquent il a diminué, parcequ'on trouve dans ces deux parages une grande lieue de pays marécageux entourés de rochers, & qui paroissent avoir été anciennement couverts d'eau. Elle s'est retirée des murs d'Yverdun environ la portée d'un canon, & de Neuchâtel presque autant. Ce lac n'est pas profond, & gele quelquefois entièrement. Cela lui arriva en 1695, mais non pas en 1709, ce qui paroît singulier. Les orages y sont fréquents, & alors la navigation y est très dangereuse. Le poisson y a beaucoup de réputation, sur-tout l'*ombre chevalier*. Neuchâtel est la capitale d'un Comté souverain qui appartient au Roi de Prusse. La ville est petite, mais fort peuplée, & le commerce y est très florissant. La vue de cette ville offre de dessus le lac un amphithéâtre charmant, & groupé de vignes, d'arbres fruitiers & de maisons agréables. Toutes les côtes du lac sont ornées de villes & de villages, & de jardins délicieux. La ville est bien bâtie, partie sur la colline, & partie sur le lac, qui, s'étant reti-

ré, a pour ainsi dire forcé les habitants de venir le chercher en continuant leurs bâtimens jusqu'à ses bords. On voit au milieu de la place qui est devant le temple le tombeau de *Farel*, ce fougueux Ministre des erreurs & des vengeances de Calvin.

L'air du pays de Neuchâtel est doux au bord du lac, mais très vif dans les montagnes; & le pays n'est fertile que par le travail des habitants, qui sont industrieux, adroits, laborieux & spirituels. Ils ne souffrent chez eux que peu de Catholiques, & l'exercice de leur religion s'y fait avec beaucoup de ferveur. En général chez les Protestants il y a moins d'incrédules & de cagots que chez les Catholiques: on y tient un juste milieu qui procure plus de décence que les excès des deux extrémités. Le françois est la langue dont on se sert le plus à Neuchâtel: il seroit bien à desirer pour les voyageurs de notre nation, qu'elle fût aussi cultivée dans le reste de la Suisse; car aucune nation, même les Allemands, ne peuvent comprendre le baragouin du pays.

Je ne vous parlerai point, Madame, de

Valengin, qui est à une lieue de Neuchâtel; ce n'est qu'un petit bourg composé d'une vingtaine de maisons situées entre deux hautes montagnes, dans un vallon très resserré; mais je finirai cette lettre par vous donner quelques détails historiques sur le Comté de Neuchâtel.

Ce pays agréable a de onze à douze lieues dans sa plus grande longueur, & environ cinq de largeur. Anciennement il a été plus considérable; mais les Bernois, s'étant emparés des Comtés d'*Arberg*, de *Nidau* & de *Strasberg*, ainsi que des Seigneuries de *Buren* & d'*Erlach* qui en faisoient partie, ont resserré ses limites.

Le Roi de Prusse en est maintenant Souverain, ainsi que du Valengin; & ce sont les deux seules souverainetés héréditaires qu'il y ait en Suisse. Dans le treizieme siecle, le Comté de Valengin fut séparé de celui de Neuchâtel. Il y fut réuni en 1592 par l'achat qu'en fit Marie de Bourbon, veuve de Léonor d'Orléans, Prince de Neuchâtel, de la maison de Longueville. Les deux Comtés restèrent dans cette maison jusqu'à la mort

de la Duchesse de Nemours son dernier rejetton , & furent adjugés à Frédéric I , Roi de Prusse , le 3 Novembre 1707. Il les avoit répétés par droit de reversion en qualité d'héritier de la maison de *Nassau - Chalon-Orange* , qui fondeoit ses droits sur l'inféodation du Comté de Neuchâtel faite à perpétuité par l'Empereur Rodolphe I à son beau-frere Jean de *Chalon* , Sire d'Arlay , & à ses successeurs.

Je n'entreprendrai point de vous parler du gouvernement ni des privileges fort étendus de ces deux contrées ; je vous dirai seulement , Madame , que les Neuchâtelois peuvent servir librement toutes les Puissances , tant qu'elles ne sont pas en guerre directement avec Neuchâtel , & qu'ainsi ils peuvent légitimement porter les armes contre leur propre Souverain. Il me semble que si j'avois la liberté de jouir de pareil privilege , je me garderois bien d'en user ; j'ajoute même que je ne me soucierois pas d'être l'ami du Neuchâtelois , Officier au service de France , qui fut pris à la bataille de Rosbach , & que le Roi de Prusse reconnut avec surprise pour un

de ses sujets : ce qui lui fit connoître ce privilège qu'il ignoroit. Il n'y a point de loix ni de conventions qui puissent légitimer le mal que l'on peut faire à son Souverain.

Si vous voulez , Madame , quelques détails intéressants sur les petites villes de *Locle* & *la Chaux-de-fond* , ainsi que du reste du Comté de Valengin , ouvrez le second volume de M. Coxe , page 162 , il ne vous restera rien à desirer à ce sujet.

LETTRE XVI.

Geneve, 18 Juillet.

DE Neuchâtel à Granfon on suit presque toujours les bords du lac , & on trouve sur son chemin plusieurs villages assez jolis , mais dont je n'ai aucun détail à vous donner. Granfon n'est célèbre que par la bataille que les Suisses livrèrent sous ses murs le 3 Mars 1476 à Charles le *Téméraire* (1) , dernier Duc de Bourgogne.

(1) Et non pas le *Hardi* , comme le dit M. Coxe.